

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC Ontario Region, Tendering Office 12th Floor, 4900 Yonge Street Toronto, Ontario M2N 6A6 Ontario

# INVITATION TO TENDER APPEL D'OFFRES

Tender To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Soumission aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC Ontario Region, Tendering Office 12th Floor, 4900 Yonge Street Toronto, Ontario M2N 6A6 Ontario

Title - Sujet				
CCTV Cameras, Supply and Ins	tall BLB			
Solicitation No N° de l'invita	tion	Date		
EQ754-191396/B		2018-1	11-02	2
Client Reference No N° de re	éférence du client	GETS	Ref.	No N° de réf. de SEAG
EQ754-191396		PW-\$F	PWL	-037-2415
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FM	S No./N	۱۰ ۸۱	ME
PWL-8-41074 (037)				
<b>Solicitation Closes -</b>	L'invitation pre	end fi		Γime Zone
at - à 02:00 PM	•		Į!	Fuseau horaire
on - le 2018-11-15				Eastern Standard Time
On - le 2018-11-15			1	EST
F.O.B F.A.B.			·	
Plant-Usine: Destination	n: Other-Autre:			
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à		Bu	yer ld - ld de l'acheteur
Dhillon, Ambreen			pw	1037
Telephone No N° de télépho	ne	FAX N	lo	N° de FAX
(416) 590-8253 ( )		(416)	512	-5862
Destination - of Goods, Service	ces, and Construction:			
Destination - des biens, servi	ces et construction:			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseu	ır/de l'entrepreneur
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to s	sign on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	cianor au nom du fourniceour/
Nom et titre de la personne autorisée à : de l'entrepreneur (taper ou écrire en car	
de l'entrepreneur (taper ou come en car	acteres a imprimency
	_
Signature	Date



# **INVITATION À SOUMISSIONNER**

### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

### **SOUMISSIONS À DEUX ENVELOPPES**

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux enveloppes ». Consulter l'IP05 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

# PAIEMENT SANS DÉLAI DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION Principes en matière de paiement sans délai

Services publics et Approvisionnement Canada est d'avis que ces trois principes devraient régir le versement des paiements faits au titre des contrats de construction :

- Rapidité: Le Ministère examinera et traitera les factures dans les meilleurs délais. En cas de différend, Services publics et Approvisionnement Canada paiera les éléments non contestés, tout en s'employant à résoudre la question du montant contesté de façon rapide et équitable
- Transparence: Le Ministère rendra publics les renseignements sur les paiements versés au titre des contrats de construction, comme les dates de versement des paiements, ainsi que le nom des entreprises, les numéros de contrat et de projet; de leur côté, les entrepreneurs devraient communiquer ces renseignements aux paliers inférieurs
- Responsabilité partagée : Les payeurs et les bénéficiaires sont tenus de respecter les conditions de leurs contrats, entre autres leurs obligations liées au versement et à la réception des paiements, ainsi que d'adopter les pratiques exemplaires de l'industrie.

Pour plus de renseignements : http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/divulgation-disclosure/psdic-ppci-fra.html

# CE BESOIN COMPORTE DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'instruction particulière IP13 "Exigences relatives à la sécurité industrielle" et la Condition Supplémentaire CS01 "Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents".

#### MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1er avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien <a href="https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/ami-asb/amiante-asbestos-fra.html">https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/ami-asb/amiante-asbestos-fra.html</a>

### **TABLE DES MATIÈRES**

# INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Introduction
- IP02 Documents de soumission
- IP03 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP04 Livraison des soumissions
- IP05 Révision des soumissions
- IP06 Ouverture des soumissions / Évaluation
- IP07 Établissement de la soumission
- IP08 Fonds insuffisants
- IP09 Compte rendu
- IP10 Période de validité des soumissions
- IP11 Documents de construction
- IP12 Exigences relatives à la sécurité industrielle
- IP13 Sites Web

# R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2018-06-21)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site WEB;

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indu
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

# **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

#### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

- CS01 Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents
- CS02 Condition d'assurance

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

APPENDICE 1 DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

**APPENDICE 2 LISTE DES SOUS-TRAITANTS** 

APPENDICE 3 ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

**APPENDICE 4 FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS** 

ANNEXE A LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

ANNEXE B ATTESTATION D'ASSURANCE

ANNEXE C RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

# **INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)**

#### **IP01 INTRODUCTION**

- 1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'intention de faire appel à un entrepreneur pour assurer les services de construction selon les modalités exposées dans la présente invitation à soumissionner
- 2. On demande aux soumissionnaires qui donnent suite à cette invitation de présenter une soumission détaillée complète se rapporter à l'IP05 "Livraison des soumissions".

#### IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

- 1. a. Appel d'offres Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
  - c. Instructions générales services de construction exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2018-06-21)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis:
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignesdirectrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>

# IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

- 1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1, à l'adresse courriel ambreen.dhillon@tpsgc-pwgsc.gc.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins 5 jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
- 2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
- 3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres -Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

# IP04 LIVRAISON DES SOUMISSIONS L'article IG09 de R2710T est remplacé par ce qui suit:

1. Les soumissions devront être présentées en respectant un processus à « deux enveloppes ». Les deux enveloppes doivent être jointes et cachetées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de soumission. Toutes les enveloppes sont fournies par le soumissionnaire.

- 2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions. Elle doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :
  - a. numéro de l'invitation;
  - b. le nom du soumissionnaire;
  - c. l'adresse de retour: et
  - d. l'heure et la date de clôture.
- 3. Le Formulaire de qualifications ainsi que tout autre document exigé doit être joint et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
  - a. ENVELOPPE 1 QUALIFICATION;
  - b. numéro de l'invitation; et
  - c. nom du soumissionnaire.
- 4. Le Formulaire de soumission et d'acceptation (SA) ainsi que la garantie de soumission si applicable doivent être jointes et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
  - a. ENVELOPPE 2 PRIX;
  - b. numéro de l'invitation: et
  - c. nom du soumissionnaire.
- La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.

#### IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Les alinéas 1 et 3 de IG 10 de R2710T sont remplacé par la suivante;

Une soumission soumise en conformité avec ces instructions peut être révisé en soumettant en main propre une nouvelle enveloppe de prix. Elle doit parvenir bureau de réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :

- a. ENVELOPPE 1- RÉVISION QUALIFICATION et/ou ENVELOPPE 2 RÉVISION PRIX
- b. numéro de l'invitation; et
- c. nom du soumissionnaire.

#### IP06 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

- 1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
- 2. Enveloppe 1 Qualification Sera ouverte en privé. Cette enveloppe sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage. Cette étape sera franchie seulement si le soumissionnaire satisfait aux exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission. L'enveloppe 2 sera retournée au soumissionnaire.
- 3. Enveloppe 2 Prix La soumission contenue dans l'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission. Les soumissions qui n'ont pas rencontrés les exigences obligatoires de qualifications seront retournées aux soumissionnaires.

- 4. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
- 5. Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres Page 1.

#### **IP07 ÉTABLISSEMENT DE LA SOUMISSION**

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

#### **IP08 FONDS INSUFFISANTS**

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le

Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.

#### **IP09 COMPTE RENDU**

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

#### **IP10 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

- 1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
- 2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa ci-haut est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
- 3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b. annuler l'appel d'offres.
- 4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

# **IP11 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, (1 **copie électronique ou papier)** des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de seront

fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

#### **IP12 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE**

- 1. À la date de clôture des soumissions, le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiquée à la CS01. Tout manquement à se conformer à cette exigence rendra la soumission irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
- 2. Les membres du personnel du soumissionnaire retenu, ainsi que tout sous-traitant et les membres de son personnel, qui effectueront quelque partie que ce soit des travaux durant l'exécution du contrat subséquent doivent aussi se conformer aux exigences obligatoires en matière de sécurité du contrat subséquent tel qu'indiqué à l'article CS01 des conditions supplémentaires. Les membres du personnel ne détenant pas la cote de sécurité requise ne seront pas admis sur les lieux. Il sera de la responsabilité du soumissionnaire retenu de s'assurer que les exigences en matière de sécurité sont rencontrées tout au long du contrat. Le Canada ne sera pas tenue responsable ou redevable de tout retard ou frais supplémentaires associés avec la non-conformité du soumissionnaire retenu aux exigences obligatoires en matière de sécurité.

#### **IP13 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appL

Achats et ventes <a href="https://achatsetventes.gc.ca/">https://achatsetventes.gc.ca/</a>

Sanctions économiques canadiennes <a href="http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra">http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra</a>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913) http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acg/forms/documents/2913.pdf

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf</a>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505\_fra.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505\_fra.pdf</a>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506) <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf</a>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)

 $\underline{\text{https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R}$ 

TPSGC, Services de sécurité industrielle <a href="http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html">http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html</a>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html</a>

TPSGC, Formulaires relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils http://www.tpsqc-pwqsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html

Formulaire de déclaration http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html

**Accord Commerciaux** 

https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux	

# **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

- Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme:
  - c. Dessins et devis:
  - d. Conditions générales et clauses:

	9		
CG1	Dispositions générales	R2810D	(2017-11-28);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2018-06-21);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8	Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10	Assurances	R2900D	(2014-06-26);
Coûts a	admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
Condition	ons supplémentaires		,

- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
- Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R</a>
- 3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

# **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

# CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEU DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS

Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes) s'appliquent et font partie intégrante du contrat.

- 1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de *Vérification d'organisation désignée* (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la Sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
- 2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une Cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.

Tant que les autorisations de sécurité du personnel de l'entrepreneur requises au titre du présent contrat n'ont pas été émises par la DSIC de TPSGC, ces derniers **NE peuvent PAS PÉNÉTRER** sur les lieux *sans une escorte.* 

- 3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
- **4.** L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et Directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe A.
  - **b)** du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

#### **CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE**

### 1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### 2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

### 3) Preuve d'assurance

a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.

b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

# 4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

# 5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

# FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

# SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Burlington, ON R.095969.002

~		J SOUMISSIONNAIRE

Raison	social:			<del></del>
Nom c	ommercial (si applicab	le):		
Adress	e:			
Téléph	one:	Télécopieur:	NEA:	
Adress	e courriel:			
Le Nur	néro d'organisation du	Programme de sécurité industrielle	):	
SA03	OFFRE		(si requis)	
		Canada d'exécuter les travaux du pour le montant total de la soumissio		rmément aux
	(ехрі	imé en chiffres)	\$ excluant les taxe(s	s) applicables.
SA04	PÉRIODE DE VALID	ITÉ DES SOUMISSIONS		
La sou	mission ne peut être re	etirée pour une période de 30 jours	suivant la date de clôture de l'inv	vitation.
SA05	ACCEPTATION ET	CONTRAT		
		entrepreneur par le Canada, un cor ents constituant le contrat sont ceu		
SA06	DURÉE DES TRAVA	.UX		
L'entre	preneur doit exécuter	et compléter les travaux dans les 12	2 semaines à partir de l'avis de l'	acceptation de l'offre.
SA07	GARANTIE DE SOU	MISSION		
relative		re à sa soumission une garantie de mission de la R2710T - Instructions mission		
SA08	SIGNATURE			
Nom e	t titre de la personne a	utorisée à signer au nom du soumi:	ssionnaire (Tapés ou lettres mou	lées)
	Signature		Date	

# APPENDICE 2 - DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ

(Texte provenant de la Politique d'inadmissibilité et de suspension <a href="http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html">http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html</a> en date du 2016-04-04)

**Liste des noms :** Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du soumissionnaire du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

<del></del>	 	 

# **APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS**

- Conformément à la clause IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs des Instructions générales Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T, le soumissionnaire devrait accompagner sa soumission d'une liste de sous-traitants.
- 2) Le soumissionnaire devrait soumettre la liste des sous-traitants pour toute partie des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné.

	Sous-traitant	Division
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

# APPENDICE 4 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

(page 1 de 2)

# INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

- Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
- 2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
- 3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
- 4. Les attestations signées à la page 2 de 2 aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
- 5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti \* autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à la page 2 de 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à la page 2 de 2.

<sup>\*</sup> Le ratio compagnon/apprenti, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agréés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

# Attestation volontaire (A être volontairement retourner avec la soumission) (page 2 de 2)

# APPENDICE 4 - ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe C « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom:	
Signature:	
Nom de la compagnie:	
Dénomination sociale:	
Numéro de l'invitation à soumissionner:	
Nombre d'employés de l'entreprise:	
Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat:	
Métiers spécialisés de ces apprentis;	

# **APPENDICE 4 - FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS**

# Critères de qualification pour les soumissionnaires du projet lié au Système de caméras de télévision en circuit fermé au pont levant de Burlington : R.095969.002

Veuillez indiquer deux projets de complexité similaire qui ont eu lieu au cours des cinq dernières années. Pour chacun de ces projets, veuillez fournir une description détaillée (nombre de caméras, emplacements, objectifs, etc.) ainsi que le formulaire de référence ci-joint rempli par le client du projet.

Un projet doit correspondre à une installation d'un système de plusieurs caméras de télévision en circuit fermé sans fil sur une structure d'acier mobile (comme un pont levant ou un pont basculant).

Démontrez que vous avez réussi à mettre en place des systèmes sans fil d'une complexité similaire au cours des cinq dernières années.

### **EXPÉRIENCE**

- 1. Fourniture et installation de systèmes de caméras IP.
- 2. Installation et mise à l'essai de caméras d'analyse.
- 3. Fourniture, installation, mise à l'essai et dépannage de l'équipement de transmission vidéo et d'enregistrement vidéo du réseau sans fil sur les structures d'acier mobiles.

# FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS FORMULAIRE n° 1 PROJET UN

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 — QUALIFICATIONS)

Titre du projet :	-
Désignation et lieu des travaux :	-
Municipalité et province :	-
Description des travaux :	
Date d'achèvement final:	
La présente section vise à garantir que nous avons agi comme l'entrepreneur général pour le dessus	e projet mentionné ci-
Signature	

La lettre suivante doit être remplie par le client pour chaque projet identifié en réponse aux critères d'évaluation.			
a oranganom	Date		
Cela confirme que	(insérer le nom du soumissionnaire) a tern	niné le projet à notre	
endroit	(insérer le nom et l'adresse du projet) une valeur de	\$ (présenter les	
travaux du projet valeur,	taxes en sus). Les travaux effectués sur ce projet a été terminé à	notre satisfaction dans	
les modalités et condition	ns du contrat, le calendrier et le budget convenus.		
Signé par l'autorité respo	onsable du client du projet		
Name des allant des mariet	<del>_</del>		
Nom du client du projet			
Numéro de téléphone			

Veuillez prendre note que TPSGC se réserve le droit de communiquer avec les références dont le nom figure ci-dessus pour vérifier les renseignements contenus dans le présent document.

# FORMULAIRE n° 2 PROJET DEUX

(Une structure d'acier mobile)

(LE PRÉSENT FORMULAIRE OU UNE COPIE IDENTIQUE À TOUS ÉGARDS DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 — QUALIFICATIONS)

Titre du projet :	
Désignation et lieu des travaux :	
Municipalité et province :	
Description des travaux :	
Date d'achèvement final:	
a présente section vise à garantir que nous avons agi comme l'entrepreneur général pour le dessus	projet mentionné ci-

La lettre suivante doit être remplie par le client pour chaque projet identifié en réponse aux critères d'évaluation.						
a oranganom	Date					
Cela confirme que	(insérer le nom du soumissionnaire) a terminé le projet à notre					
endroit	(insérer le nom et l'adresse du projet) une valeur de	\$ (présenter les				
travaux du projet valeur,	taxes en sus). Les travaux effectués sur ce projet a été terminé à	notre satisfaction dans				
les modalités et condition	ns du contrat, le calendrier et le budget convenus.					
Signé par l'autorité respo	onsable du client du projet					
Name des allant des mariet	<del>_</del>					
Nom du client du projet						
Numéro de téléphone						

Veuillez prendre note que TPSGC se réserve le droit de communiquer avec les références dont le nom figure ci-dessus pour vérifier les renseignements contenus dans le présent document.

Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-191396/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwl037

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.095969.002

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE A - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)
VOIR LA PIECE JOINTE.

IS 2env. (07-2018)

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur pwl037

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.095969.002

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Insérer l'attestation d'assurance adaptée au besoin

# ANNEXE B - ATTESTATION D'ASSURANCE

(Pour informations seulement, n'est pas requise lors du dépôt de soumission)

7
---

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

# ATTESTATION D'ASSURANCE Page 1 de 2

Description et emplacemer	nt des travaux				Nº de contra	nt
Description of emplacemen	it doo tidvadx					
					N° de projet	
Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent		Adresse (No., rue)		Ville	Province Code postal	
Nom de l'assuré (Entrepreneur)		Adresse (Nº, rue)		Ville	Province Code Postal	
Assuré additionnel Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux						
Genre d'assurance	Compagnie et Nº de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
Responsabilité civile des entreprises				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$	\$	\$
edentaire.				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.						
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)  Numéro de téléphone						
Signature					L Date	e J/M/A

### ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

#### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

#### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-191396/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

pwl037

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- Reprise en sous-œuvre. c)
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

La police doit comporter:

- un « Plafond par sinistre » d'au moins 5 000 000 \$; a)
  - un « Plafond global général » d'au moins 10 000 000 \$ par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins 5 000 000 \$.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

#### Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est pas inférieur à la somme de la valeur du contrat plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-etconditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2).

Buyer ID - Id de l'acheteur pwl037

Client Ref. No. - N° de réf. du client R.095969.002

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

# ANNEXE C - RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS (exemple)

(Ce rapport volontaire n'est pas requis lors du dépôt de soumission)

L'entrepreneur devrait compiler et tenir à jour des données sur le nombre d'apprentis ayant été embauchés pour travailler sur le contrat, ainsi que leur métier spécialisé.

L'entrepreneur devrait fournir ces données conformément au format ci-dessous. Si aucun apprenti n'a été embauché pendant la durée du contrat, l'entrepreneur devrait soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données devraient être présentées à l'autorité contractante au plus tard six mois après l'octroi du contrat ou à la fin du contrat, selon la première éventualité.

Nombre d'apprentis embauchés	Métier spécialisé